directive CE/1907/2006



NUANCE FER NOIR BR 2L

2028013

Date de révision 30.05.2016 Date d'impression 31.05.2016

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

Informations sur le produit

Nom commercial : NUANCE FER NOIR BR 2L

Identification de l'article : 2028013

Utilisation de la substance/du mélange

Peinture glycérophtalique

Société : SOFICOR S.A.

> **RUE DES CHAMPS** FR - 62161 MAROEUIL

Téléphone : +33321505800 Téléfax +33321558594

products-safety.mader-france@mader-group.com Adresse e-mail

Stéphane MELIN | +33 (0)6 07 80 98 14 | +33 (0)3 20 12 79 50 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) | +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Indications de risque pour l'homme et l'environnement

Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Flam. Liq. 3 Liquide et vapeurs inflammables.

STOT SE 3 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



d'exclamation

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger Liquide et vapeurs inflammables. H226

> Peut provoquer somnolence ou vertiges. H336

Conseils de prudence Prévention:

> P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/

brouillards/ vapeurs/ aérosols.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle

peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir

le récipient fermé de manière étanche.

directive CE/1907/2006



NUANCE FER NOIR BR 2L

2028013

Date de révision 30.05.2016 Date d'impression 31.05.2016

Mention d'avertissement : acide gras ramifiés en C6-19, sel de cobalt (2+)

Peut produire une réaction allergique.

SECTION3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique du mélange

Peinture glycérophtalique

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
naphta lourd (pétrole), hydrotraité; Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas	64742-48-9	Flam. Liq. 3 H226 STOT SE 3 H336 Asp. Tox. 1 H304	>= 20,00 - < 30,00
kérosène (pétrole), hydrodésulfuré; Kérosène - non spécifié	64742-81-0	Asp. Tox. 1 H304	>= 1,00 - < 10,00
acide gras ramifiés en C6- 19, sel de cobalt (2+)	68409-81-4	Acute Tox. 4 H302 Skin Irrit. 2 H315 Skin Sens. 1 H317	>= 0,10 - < 1,00

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de

poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de

combustion.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures

contaminés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Ingestion Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne PAS faire vomir.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

directive CE/1907/2006



NUANCE FER NOIR BR 2L

2028013

Date de révision 30.05.2016 Date d'impression 31.05.2016

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

appropriés

: Mousse résistant à l'alcool Poudre chimique sèche

Moyen d'extinction à ne pas : Jet d'eau à grand débit utiliser pour des raisons de

sécurité

Dangers spécifiques pendant la lutte contre

l'incendie

: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le

feu.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire : Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons

doivent être entreposés séparément, dans des enceintes

fermées.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une

manipulation sans danger Indications pour la

protection contre l'incendie

et l'explosion

Équipement de protection individuel, voir section 8.

Éviter la formation d'aérosols.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne

pas fumer.

Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges

électrostatiques.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

Information supplémentaire

sur les conditions de

stockage

Défense de fumer.

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

: aucun(e)

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

directive CE/1907/2006



NUANCE FER NOIR BR 2L

2028013

Date de révision 30.05.2016 Date d'impression 31.05.2016

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

64742-48-9	naphta lourd (pétrole), hydrotraité; Naphta hydrotraité	300 mg/m3 600 mg/m3	TWA STEL	2015 2015	SUVA SUVA
	à point d'ébullition bas				
68409-81-4	acide gras ramifiés en C6-19, sel de cobalt (2+)	0,1 mg/m3	TWA	2003	SUVA
68409-81-4	acide gras ramifiés en C6-19, sel de cobalt (2+)	0,1 mg/m3	TWA	2003	EH40 MEL
68409-81-4	acide gras ramifiés en C6-19, sel de cobalt (2+)	0,02 mg/m3	VLA-ED	2003	VLA (ES)
64742-81-0	kérosène (pétrole), hydrodésulfuré; Kérosène - non spécifié	200 mg/m3	TWA	2003	OEL (IT)
68409-81-4	acide gras ramifiés en C6-19, sel de cobalt (2+)	0,02 mg/m3	TWA	2003	OEL (IT)

Équipement de protection individuelle

Protection des mains : Gants résistants aux solvants

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard

EN 374 qui en dérive.

Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du

corps

vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la

concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de

travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme : visqueux

Données de sécurité

pH : Non applicable

Point/intervalle d'ébullition : > 36 °C

Point d'éclair : env.41 °C

Pression de vapeur : < 1.000 hPa

à 50 °C

Densité : 1,20 g/cm3

directive CE/1907/2006



NUANCE FER NOIR BR 2L

2028013

Date de révision 30.05.2016 Date d'impression 31.05.2016

à 23 °C

Hydrosolubilité : Note: Non miscible

Viscosité, cinématique : env.975 mm2/s

à 40 °C

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactions dangereuses : Note: Stable dans les conditions recommandées de

stockage., Pas de décomposition en utilisation conforme.

: Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Irritation de la peau : Remarques:Selon les critères de classification de l'Union

Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un

irritant de la peau.

Irritation des yeux : Remarques: Selon les critères de classification de l'Union

Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un

irritant des yeux.

Sensibilisation : Remarques: Donnée non disponible

Information supplémentaire : Les solvants risquent de dessécher la peau.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Tout écoulement dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité

Elimination physico-chimique

Bioaccumulation

Effets écotoxicologiques

Information supplémentaire sur l'écologie

Information écologique

supplémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une

entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : - Vider les restes.

- Eliminer comme produit non utilisé.

directive CE/1907/2006



NUANCE FER NOIR BR 2L

2028013

Date de révision 30.05.2016

Date d'impression 31.05.2016

- Ne pas réutiliser des récipients vides.
- Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR

UN Numéro : 1263

Description des : PEINTURES

marchandises

Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes ADR/RID : 3 Code de restriction en : (D/E)

tunnels

IATA

UN Numéro : 1263 Description des : PAINT

marchandises

Classe : 3 Groupe d'emballage : III Étiquettes ADR/RID : 3 Instructions de : 366

conditionnement (avion

cargo)

Instructions de : 355

conditionnement (avion de

ligne)

Instructions de : Y344

conditionnement (avion de

ligne)

IMDG

No. de la substance : UN 1263 Description des : PEINTURES

marchandises

Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes ADR/RID : 3
No EMS Numéro : F-E,S-E
Polluant marin : non

ADR: Pour des emballages < 450 litres et en application du paragraphe 2.2.3.1.5 ces matières ne sont pas de la classe 3

Pour les emballages, de volume plus petit ou égal à 30 litres, les matières/marchandises ne sont pas classées en classe 3

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Données COV : : 27,46 %

Nomenclature des installations classées (Loi 76/663 modifiée)

directive CE/1907/2006



NUANCE FER NOIR BR 2L

2028013

Date de révision 30.05.2016 Date d'impression 31.05.2016

Nomenclature des installations classées (Loi 76/663 modifiée)

des : 1432 Stockage en réservoirs manufacturés de liquides

inflammables

1433 Installations de mélange ou d'emploi de liquides

inflammables

2940 Application, cuisson, séchage de, vernis, peinture, apprêt,

colle, enduit, etc.

Maladies Professionnelles (R-461-3, France)

Table: : 84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides

à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

Table: : 4 bis Affections gastro-intestinales provoquées par le

benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en

renfermant.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.